



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 12 janvier 2021, la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a adopté les règlements intitulés :

- n° RU-205-2020 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- n° RU-206-2020 « Règlement de zonage »
- n° RU-207-2020 « Règlement de lotissement »
- n° RU-208-2020 « Règlement de construction »
- n° RU-209-2020 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- n° RU-210-2020 « Règlement de permis et certificats »

Les règlements n° RU-205-2020, n° RU-206-2020, n° RU-207-2020, n° RU-208-2020, n° RU-209-2020 et n° RU-210-2020, visent à modifier le Plan d'urbanisme afin d'effectuer la révision quinquennale du Plan d'urbanisme et le remplacement des règlements de zonage, lotissement, construction, condition d'émission des permis de construction ainsi que permis et certificats.

Ces règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel le 12 mai 2021 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que les règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

444, Rang St-Antoine
Saint-Gérard-Majella (Québec)
J0G 1X1

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA, CE 26 MAI 2021.

ANNY BOISJOLI
DIRECTRICE GÉNÉRALE